



## Rupture conventionnelle ouvrier protégé

-----  
Par fred1984

Bonjour

suite à ma demande de rupture conventionnelle qui a été acceptée par l'employeur, j'aimerais savoir si il était tout à fait possible de démissionner entre temps du cse (suppléant)

car je trouve que les délais de deux ans sont très longs

aujourd'hui je suis au stade de la première réunion explicative concernant ma demande de rupture conventionnelle le prochain cse se passe le 24 novembre et j'aimerais pouvoir partir avant le 15 décembre

n'est-il pas trop tard car la procédure est plus ou moins engagée ?